

PROVINCE DE QUÉBEC

**Entrée en vigueur
du règlement numéro VM-62-121**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane;

Que le conseil de la Ville de Matane a adopté le 6 mai 2024 le *Règlement numéro VM-62-121 modifiant le règlement général abrogeant les articles portant sur le comité consultatif en environnement.*

Que ledit règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Donné à Matane ce huitième (8^e) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma,
avocate